

401

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 401 31 mars 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Pierre Ghelfi

Domaine public

Une dame seule au balcon

La photographie a fait le tour de la presse suisse. « Ecoutez-moi ou j'enjambe la balustrade ! ». Une dame d'un certain âge tentait l'autre jour de se faire entendre des conseillers nationaux, décidée à tout entreprendre pour que soit amélioré le traitement des femmes célibataires et des invalides dans l'AVS.

Il y a peu de chances pour que l'intervention de cette Zurichoise de soixante-deux ans demeure longtemps dans les mémoires; si ce n'est au titre d'une des rares perturbations qu'aient dû subir les représentants du peuple en séance à Berne!

Et pourtant le problème de la place faite aux femmes dans notre système d'assurance vieillesse n'est de loin pas résolu à la satisfaction générale: inégalités de traitement entre les hommes et les femmes face à l'institution de la rente de couple, répercussions sur les rentes de la disparité des salaires entre hommes et femmes (à travail égal), ce ne sont là que deux exemples de questions qui restent ouvertes.

Sur le fond, donc, cette protestation restera lettre morte. Mais le geste lui-même devrait donner à réfléchir. Voilà que paraît en pleine lumière l'émissaire d'une classe sociale systématiquement rejetée dans des rôles de figuration d'arrière-plan (et il y a gros à parier que si le « troisième âge » n'était pas d'un poids électoral considérable, son influence serait encore plus faible dans l'organisation de notre société); une fausse note bienvenue dans le jeu qui consiste à manœuvrer l'AVS comme un pion dans la partie politique en cours sur le thème des « économies ».

Allons plus loin! Lorsque la droite, dans son offensive tous azimuts pour provoquer une cure d'amaigrissement du ménage fédéral insiste sur la nécessité d'un coup de frein aux dépenses sociales, elle tente d'accréditer l'image d'une population à charge, pour laquelle on fait déjà assez de « sacrifices », pour le bien-être de laquelle on

est en train de compromettre la sacro-sainte compétitivité des entreprises, etc.

Et d'insister à tout va sur le « déficit » de l'AVS. La valse des millions pour impressionner le bon peuple! « Pour la deuxième fois consécutive notre assurance sociale enregistre un solde passif », le communiqué du Département fédéral de l'intérieur est répercuté à l'infini avec des trémolos dans la voix. Rendez-vous compte: 1976, un déficit de 211 millions pour l'AVS, un déficit de 46 millions pour l'AI...

En réalité, cette arithmétique ménagère a bon dos. Car cette population de rentiers n'est pas uniquement à charge de la majorité des contribuables (une majorité qui va, il est vrai, se rétrécissant d'année en année, voir en page 2); elle contribue surtout largement à la bonne marche de notre économie.

Face à la campagne trompeuse de la droite économique, il faut insister ici sur l'effet de redistribution de notre politique sociale, notamment à travers l'AVS.

On peut avancer, par exemple, que le relatif maintien du pouvoir d'achat des rentiers a été un atout non négligeable pour notre économie pendant ces dernières années de récession. Aborder le problème sous l'angle de l'emploi, c'est reconnaître aussitôt que les assurances sociales sont largement créatrices de postes de travail (imaginez-on par ailleurs l'embouteillage sur le marché du travail si les personnes âgées étaient obligées de continuer à gagner entièrement leur vie?).

En réalité, d'une solidarité accrue avec toutes ces personnes que représentait, pour quelques minutes, cette dame âgée au balcon du Conseil national dépend la prospérité de la population suisse dans son ensemble.

DANS CE NUMÉRO: Voir notamment, pp. 2/3: IBM à Berne; pp. 4/5: Emploi: le hit-parade des cantons romands.

Rentiers AVS et cotisants

On l'a dit et répété, l'une des composantes les plus importantes de l'évolution de l'AVS est — aujourd'hui déjà — certainement la composante démographique. On voit ainsi que le rapport qui s'établit, selon les normes démographiques admises jusqu'ici, entre le nombre des rentiers et celui des hommes âgés de 20 à 65 ans et des femmes âgées de 20 à 62 ans, ce rapport évolue, « grosso modo », de la façon suivante :

- 1975 : 1 rentier pour 3,58 cotisants
- 2000 : 1 rentier pour 3,24 cotisants
- 2010 : 1 rentier pour 2,76 cotisants
- 2020 : 1 rentier pour 2,24 cotisants
- 2030 : 1 rentier pour 1,84 cotisants.

Si l'on s'en tient aux chiffres publiés par le Conseil fédéral à l'occasion du débat sur la neuvième révision de l'AVS, l'évolution du nombre des bénéficiaires et des cotisants AVS pour ces vingt à trente prochaines années est celle indiquée dans le tableau ci-contre (effectifs en milliers).

Le vingt et unième siècle sera marqué, on doit l'admettre, par un phénomène déjà prévisible : la stabilisation de la population résidente se traduira par une forte augmentation de la proportion de rentiers; on l'évalue dans un ordre de grandeur de 1 : 2 pour les hommes et même de 2 : 3 pour les femmes.

Années civiles	Cotisants			Bénéficiaires de rentes ¹		
	Population de base	Travailleurs étrangers	Effectif total ²	Population de base	Travailleurs étrangers	Effectif total ²
1948	1928	180	2108	221	—	221
1960	2308	355	2688	596	3	617
1968	2488	589	3102	704	12	737
1975	2727	416	3181	781	19	823
1978	2827	345	3210	811	23	860
1980	2887	317	3242	825	25	877
1985	3026	244	3308	860	32	923
1990	3060	244	3342	899	43	974
1995	3045	244	3327	949	60	1042
2000	3019	244	3301	990	81	1104

¹ Chiffres convertis en rentes complètes annuelles.

² Y compris les ressortissants suisses résidant à l'étranger.

IBM à Berne

« Il s'avère que l'administration fédérale utilise de façon prépondérante du matériel IBM, en particulier dans les quatre grands centres de calculs. L'administration fédérale poursuit-elle une politique concertée pour l'achat et la location de matériel et logiciel informatiques ? En particulier, le Conseil fédéral ne pense-t-il pas qu'il serait judicieux d'avoir recours systématiquement à un appel d'offres concurrentielles pour toute acquisition ou location d'une certaine importance ? ». Une petite question du conseiller aux Etats socialiste vaudois Jacques Morier-Genoud (15 mars dernier), mais un enjeu d'une importance évidente, tant sur le plan technique que sur celui des pra-

tiques commerciales de la Confédération. On attend avec intérêt la réponse des spécialistes mandatés par la Confédération pour traiter du problème. Inutile de préjuger de leur démonstration d'indépendance ! Tentons plutôt de fixer dès maintenant un certain nombre de points de repères en la matière...

Le virage de 1975

Revenons en 1975 ! Une mauvaise année pour tout le monde. Et pourtant International Business Machine, plus connu sous le nom de IBM, annonçait, pour un chiffre d'affaires de 14,4 milliards de dollars, un bénéfice de deux milliards, soit une amélioration de deux cents millions par rapport

à l'année précédente. A ce moment-là, IBM contrôlait plus de la moitié (55 %) du marché mondial des ordinateurs¹.

Cette année avait marqué un tournant de plus dans le monde sans pitié de l'informatique. Et la position d'IBM, pourtant assignée en justice pour un procès antitrust dont l'instruction avait duré six ans, était ressortie plus forte que jamais de l'épreuve : ses concurrents avaient, l'un après l'autre jeté l'éponge. Le groupe américain Xerox, pourtant renommé pour la qualité de ses performances, tant industrielles que commerciales, renonçait à s'imposer sur le marché après des tentatives infructueuses qui lui avaient coûté 85 millions de dollars. Philips lui, abandonnait les gros ordinateurs pour se spécialiser dans les petites machines de bureau; cet échec était la suite logique de la fin sans gloire de l'unique tentative européenne de quelque envergure dans ce domaine, Unidata, association de Philips, du géant allemand Siemens et de la très française Compagnie internationale pour l'informatique, CII, tentative définitivement compromise par la décision des autorités françaises de permettre la fusion de la CII avec la société américaine Honeywell-Bull. Aux Etats-Unis, Singer (machines à coudre), allait aussi se retirer de la course au tout début de l'année suivante. Et ces désistements faisaient suite à ceux de General Electric en 1970 et de RCA en 1971...

Sans aucun doute l'emprise de l'IBM ne pouvait que sortir plus importante de cette série d'abandons. Mais, dans sa foulée, c'est bien sûr le continent nord-américain qui affermissait ses positions : Univac, qui avait déjà pris la relève de RCA, annexait, toujours en 1975, le groupe suédois Saab-Scania, contraint à cette manœuvre pour parvenir à lancer sur le marché ses dernières créations en fait d'ordinateurs; de son côté, Honeywell, qui avait racheté le secteur informatique de General Electric, s'imposait comme l'on sait à

¹ Voir « *Economia* » numéro 20 qui dresse un bilan détaillé du marché des ordinateurs, bilan dont nous nous inspirons largement dans le présent article.

la Compagnie internationale pour l'informatique, et acquérait les dépouilles de Xerox.

Il est intéressant de constater qu'une fois de plus ces empires américains de l'industrie privée doivent, pour une bonne part, leur démarrage à l'intervention bien comprise du secteur public aux Etats-Unis (par l'intermédiaire de l'armée, tout d'abord, et de l'administration). Aux tout débuts de l'informatique, vers 1953, plus de la moitié des commandes mondiales d'ordinateurs provenaient des administrations américaines; dix ans plus tard, cette proportion était encore d'un tiers, les entreprises américaines étant normalement privilégiées pour l'attribution de ces travaux qui allaient prendre une dimension fabuleuse avec l'aventure des programmes spatiaux de la NASA.

La résistance anglaise et japonaise

Le retard des éventuels concurrents de IBM and Co. était donc, inévitablement, considérable. Et pourtant, dès 1968 le gouvernement anglais tentait de remonter le courant en subventionnant largement le constructeur International Computer Limited, ICL, qui doit à ses bases britanniques d'avoir pu tenir tête, dans une certaine mesure aux Américains. Le Japon, lui aussi tentait, dès les années soixante, de développer une industrie nationale de l'informatique, cela en utilisant la méthode classique de la fabrication sous licence étrangère; aujourd'hui, les constructeurs japonais, fédérés en deux groupes, l'un autour de Fujitsu, l'autre autour de Nippon Electric, guettent le moment de faire une percée significative hors de leurs frontières, et avec leurs propres produits.

La tactique soviétique

Restent les ordinateurs construits dans l'Est européen.

Là, on admet que la volonté marquée par l'Union soviétique de lancer une production nationale d'ordinateurs a provoqué, jusqu'ici, un certain retard, par rapport aux pays liés aux Etats-Unis,

de la campagne d'« informatisation »; dès 1969 pourtant, une commission intergouvernementale de l'informatique (regroupant l'URSS et les pays de l'Europe de l'Est) lançait un programme de fabrication d'ordinateurs (Ryad) dont les retombées, au moins à ce que l'on sait, ont été importantes, tant en Hongrie, en Allemagne de l'Est, qu'en Bulgarie ou en URSS même. Néanmoins, des producteurs occidentaux ont été autorisés à prendre pied, commercialement s'entend, au-delà du « rideau de fer »: IBM, Siemens, General Electric en Allemagne de l'Est, IBM et les Japonais de Fujitsu en Bulgarie, ICL, Control Data, Honeywell Bull et CII en Union soviétique, ICL, IBM, Univac, General Electric et Siemens en Tchécoslovaquie par exemple. Cette pénétration reste évidemment liée non seulement à des questions budgétaires, mais aussi à l'évolution des contraintes pesant sur l'exportation de technologies dites avancées.

A travers cet aperçu rapide du marché mondial des ordinateurs, on conçoit que la lutte soit sévère entre des géants industriels pour l'attribution de commandes portant souvent sur des millions de francs. Raison de plus pour que le Conseil fédéral précise clairement ses critères de choix et la façon dont il fait ses offres !

Les visages de la dépendance

Mais la question du socialiste vaudois prend également tout son sens, lorsqu'on sort du marché des ordinateurs proprement dits, pour aborder les « à-côtés » de l'opération : car il s'agit ici de tenir compte également des composants électroniques, des matériels « périphériques », et du « logiciel » ou « logiciel », la matière grise nécessaire pour faire fonctionner les appareils... Alors seulement, on pourra parler valablement d'indépendance ou de dépendance !

Prenons le cas, symptomatique, des composants. Là, tant les Japonais que les Européens restent tributaires des fabricants américains, qui ont nom Texas Instrument, National Semi-Conductor ou

Fairchild, pour ne citer que ceux-là (les Soviétiques eux-mêmes s'approvisionnent en semi-conducteurs aux Etats-Unis). Et la tendance s'accroît encore avec le tournant irréversible vers la miniaturisation, vers les circuits intégrés dont la fabrication en grandes séries est aujourd'hui le quasi-monopole des producteurs d'outre-Atlantique.

Mêmes rapports de forces dans les « périphériques ». Les mémoires magnétiques, les cartes perforées, les systèmes d'impression, bref ce qui permet de stocker l'information, de la « faire entrer et sortir » de l'ordinateur, sont en gros l'apanage des fournisseurs américains, même si se profilent ici et là à l'horizon des plans nationaux de développement qui permettraient à certains pays de prendre pied dans ce secteur (périphériques et terminaux pourraient représenter près du 33 % des ventes de matériel dans moins de dix ans).

L'impasse du logiciel

Mais c'est certainement dans le « logiciel » (voir plus haut) que l'impasse est la plus manifeste. Former des spécialistes est une entreprise moins voyante que de construire des usines ! Et pourtant le coût du logiciel, et partant son importance dans le domaine de l'informatique, ne cesse de croître : près de 20 % du prix de revient d'une installation d'informatique dans les années soixante; 30 à 35 % dans la décennie suivante et près de 50 % dans les années quatre-vingts !

C'est dire que l'« indépendance nationale » passera de plus en plus par la capacité de faire fonctionner les ordinateurs et de moins en moins par celle de les construire... L'interpellation de Jacques Morier-Genoud, si elle contribue à révéler, dans ce secteur aussi, la toute-puissance de tel ou tel constructeur américain, amènera-t-elle à réviser notre politique de formation des spécialistes en la matière ? Il y a là un pari que la Suisse est à même de tenir.

Le Conseil des Etats se rebiffe

Le Conseil des Etats a toutes les chances de rester en point de mire des observateurs pendant ces prochains mois ! Sur un certain nombre de chapitres législatifs importants, son refus de composer avec le National témoigne d'un certain raidissement du climat social helvétique :

— Fraude fiscale. Sur ce point, particulièrement sensible avant le grand débat populaire qui précédera la votation de juin prochain sur les finances fédérales, la majorité bourgeoise des Etats semble en être arrivée à ses dernières manœuvres de retardement. Après une navette (à propos des « organes spéciaux d'enquête »), le projet du Conseil fédéral — en chantier depuis 1975 ! — devrait recevoir le feu vert...

— Interruption de grossesse. Là les Etats manifestent leur attachement au « statu quo » sur deux fronts : les députés s'acharnent à retarder autant que faire se peut le moment où l'initiative pour la solution des délais sera soumise au peuple (manœuvre de la « recommandation » : sans au National, avec aux Etats); et parallèlement ils s'en tiennent à une position qui exclut tout compromis dans la procédure engagée pour réformer les dispositions du Code pénal sur l'interruption de grossesse, bloquant ainsi le travail d'adaptation d'une loi, manifestement dépassée par l'évolution des mœurs.

— Service civil. Les conseillers aux Etats refusent la solution de compromis élaborée au National (« celui auquel sa conscience interdit de recourir à toute forme de violence est appelé à faire un service civil de remplacement équivalent »), paralysant ainsi le processus de rédaction d'un texte sur le sujet, processus engagé, rappelons-le, lors de l'acceptation par les Chambres de l'initiative de Münchenstein.

La Chambre haute met les pieds contre le mur. Cela suffira-t-il à empêcher la démocratie suisse de respirer ?

Emploi : le hit-parade intercantonal

Prenons, pour chaque canton, le nombre des chômeurs complets en septembre 1975; ajoutons-y le solde de travailleurs étrangers (permis A, B, C et frontaliers) découlant de la différence entre les effectifs du 31 août 1973 et du 31 août 1975, nous aurons « grosso modo » la régression de l'emploi à plein temps à travers les cantons suisses pour les deux premières années de « crise ».

Quelques précautions tout de même : les chiffres ainsi obtenus sont fiables si nous admettons que chaque chômeur et chaque travailleur étranger parti et non remplacé occupait un emploi à plein temps (de toute façon, les travailleurs à temps partiel ne pourraient être pris sérieusement en considération en l'état actuel des statistiques helvétiques...), si n'entrent pas en ligne de compte les personnes qui ne se sont pas annoncées en tant que chômeurs aux offices compétents (retraites anticipées, renvois de retraités, etc.) tout en ayant perdu leur emploi (là encore les chiffres officiels manquent !), enfin si nous sommes d'accord pour admettre que le nombre de ces départs correspond finalement à celui des suppressions d'emplois (vu le vieillissement de la population, les jeunes, nouvellement arrivés sur le marché du travail sont encore juste assez nombreux pour prendre la place des retraités).

L'Office vaudois de statistique s'est livré à ces calculs et les résultats auxquels il est parvenu (voir aussi les tableaux ci-contre) méritent attention¹.

Le visage suisse de l'emploi de 1973 à 1975 surprend au premier abord : la baisse du taux d'emploi a frappé indifféremment les cantons, qu'ils soient petits ou grands, réputés solides ou non sur le plan économique, à dominante tertiaire, secondaire ou primaire.

Prendre la mesure de ce phénomène, c'est se

¹ « Informations et Communications » 1 et 2 (déc. 1976, mars 1977).

reporter à l'évolution de l'emploi au cours de la décennie précédente. On constate alors qu'en septembre 1975, seuls sept cantons ont un niveau d'emploi supérieur ou égal à celui qu'ils connaissaient dix ans plus tôt, soit Genève, Zoug, Bâle-Campagne, Valais, Uri, Zurich et Tessin; les quatre premiers étaient du reste les seuls à avoir connu une augmentation de l'emploi vraiment importante de 1965 à 1973 (période pendant laquelle le taux en question avait baissé — mystère des « années de vaches grasses » ! — dans les cantons de Berne, Appenzell Rhodes Extérieures, Glaris, Thurgovie, Schaffhouse, Neuchâtel, Soleure et Nidwald).

Pour juger, sur le seul critère de l'emploi, de la solidité et de la dynamique des cantons suisses, il est utile de remonter encore plus haut et de prendre leurs pouls ces vingt dernières années. On aboutit alors, selon l'Office vaudois de statistique, à la constitution de sept groupes distincts, dont la répartition géographique est significative :

— 1. Zoug, Tessin, les deux Bâles et Zurich : « cantons dynamiques sur une longue période et relativement robustes face à la récession ».

— 2. Genève et Nidwald : « cantons dynamiques sur une longue période, mais dont la sensibilité à la récession est supérieure à la moyenne suisse ».

— 3. Uri et Fribourg : « cantons en rattrapage régulier et relativement solides face à la récession ».

— 4. Schwyz, Grisons, Obwald et Valais : « cantons en rattrapage régulier, mais relativement fragiles face à la récession ».

— 4. Vaud : « canton donnant des signes d'essoufflement (perte de vitesse depuis 1965) et moyennement atteint par la récession ».

— 5. Saint-Gall, Berne et les deux Appenzell : « cantons dont la dynamique est inférieure à la moyenne, voire déclinante, mais relativement moins touchés que les autres face à la récession ».

— 6. Argovie, Lucerne, Neuchâtel, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie et Glaris : « cantons peu dynamiques et sensibles à la récession ».

Cette carte de la Suisse de l'emploi pourrait être une de celles illustrant les disparités régionales sur l'ensemble du territoire. On notera que dans les deux premiers groupes apparaissent les pôles économiques importants et que des régions entières, la Suisse du nord-est ou la Suisse de l'ouest se révèlent marginales du développement helvétique (se trouve un peu corrigée l'impression que la période 1973-1975 avait été un coup de grâce pour les cantons romands, tableau C).

Il reste que le critère de l'emploi ne saurait être utilisé seul pour tracer le bilan économique intercantonal de ces dernières années. Que signifient au juste ces données si on ne peut les compléter par un travail identique portant notamment sur le chômage par branches de l'économie, si l'on ne peut (encore une fois faute de données suffisamment précises) faire le point du chômage des équipements? On doit pourtant admettre que de telles synthèses seraient indispensables, non seu-

lement pour l'information du public (et par-delà pour le fonctionnement de notre démocratie) mais pour des entreprises aussi vitales que l'aménagement du territoire ou les interventions du secteur public dans l'économie privée. Est-ce l'impasse?

Le juste prix d'une maîtresse de maison

Le travail de la ménagère sera peut-être, dans un avenir plus rapproché qu'on ne pouvait le supposer il y a seulement quelques années, reconnu à son juste prix.

Un tribunal de République fédérale allemande, le tribunal d'Oldenburg, vient de franchir un pas que d'aucuns estiment décisif en la matière. L'énoncé du verdict du juge est absolument clair : le travail d'une maîtresse de maison vaut 1425 marks par mois...

Comment en est-on arrivé là? Point de départ : un accident de la circulation et ses suites. Une maîtresse de maison, par ailleurs mère de famille (vingt-six ans), grièvement blessée au cours du dit accident, réclame des dommages et intérêts parce qu'elle ne peut plus vaquer à ses occupations ménagères comme auparavant. Le juge reconnaît le bien-fondé de la requête, évalue la valeur du travail fourni quotidiennement par l'intéressée, et conclut!

Ce jugement devrait provoquer la floraison de toute une jurisprudence sur le sujet. Car des spécialistes sont déjà à l'œuvre pour modifier les critères d'appréciation économiques de la justice allemande!

On doit au centre de Stuttgart de l'Office fédéral de la nutrition d'avoir posé les premières pierres de l'édifice. Il avait fallu sortir des clichés vagues selon lesquels les travaux réservés aux maîtresses de maison étaient indispensables... et inestimables au sens propre et au sens figuré; il avait fallu aller plus loin que de détailler la profession des spécialistes (trente-cinq au total) à l'absence desquels supplée la ménagère au travail chez elle...

L'INDICE DE L'EMPLOI A PLEIN TEMPS DANS LES CANTONS SUISSES¹

A. 1955 à 1965		B. 1965 à 1973		C. 1973 à 1975		D. 1965 à 1975	
Suisse	23,1	Suisse	3,3	Suisse	— 5,4	Suisse	— 2,3
Genève	51,3	Valais	20,8	Zurich	— 4,1	Genève	12,9
Tessin	47,3	Genève	20,3	Appenzell Rh. I.	— 4,1	Zoug	10,8
Bâle-Camp.	36,7	Zoug	17,1	Bâle-Ville	— 4,4	Bâle-Camp.	6,3
Zoug	36,5	Bâle-Camp.	12,1	Uri	— 4,7	Valais	4,3
Zurich	31,3	Uri	8,8	Berne	— 4,7	Uri	3,7
Nidwald	30,0	Nidwald	7,0	Fribourg	— 4,8	Zurich	1,0
Vaud	28,4	Tessin	5,4	Tessin	— 5,1	Tessin	0
Bâle-Ville	24,3	Zurich	5,3	Saint-Gall	— 5,2	Fribourg	— 0,8
Argovie	21,3	Schwyz	5,1	Bâle-Camp.	— 5,3	Obwald	— 1,0
Schaffhouse	21,3	Obwald	4,7	App. Rh. Ext.	— 5,3	Nidwald	— 1,0
Neuchâtel	20,3	Fribourg	3,9	Zoug	— 5,4	Bâle-Ville	— 1,2
Lucerne	19,5	Grisons	3,7	Obwald	— 5,4	Schwyz	— 1,5
Saint-Gall	17,5	Bâle-Ville	3,4	Glaris	— 5,5	Grisons	— 3,1
Grisons	16,7	Argovie	2,5	Vaud	— 5,6	Argovie	— 3,4
Schwyz	16,6	Lucerne	1,3	Argovie	— 5,7	App. Rh. Int.	— 4,1
Berne	16,3	Saint-Gall	0,9	Lucerne	— 5,8	Saint-Gall	— 4,3
Soleure	15,4	Vaud	0,2	Thurgovie	— 6,0	Lucerne	— 4,6
Fribourg	11,5	Appenzell Rh. I.	0	Genève	— 6,1	Berne	— 5,1
Uri	10,8	Berne	— 0,5	Schwyz	— 6,3	Vaud	— 5,4
Obwald	9,6	Neuchâtel	— 3,6	Grisons	— 6,5	Neuchâtel	— 9,9
Thurgovie	9,0	Soleure	— 4,8	Schaffhouse	— 6,5	Soleure	— 11,0
Glaris	5,4	Schaffhouse	— 5,9	Neuchâtel	— 6,5	Schaffhouse	— 12,0
Valais	1,6	Thurgovie	— 7,8	Soleure	— 6,6	Thurgovie	— 13,3
Appenzell Rh. Ext.	0	Glaris	— 11,5	Nidwald	— 7,5	App. Rh. Int.	— 16,3
Appenzell Rh. I.	— 5,0	App. Rh. Ext.	— 11,8	Valais	— 13,7	Glaris	— 16,4

¹ Les variations indiquées ici en % (base = 1955). Le niveau 1973 a été reconstitué, les séries statistiques relatives à l'emploi n'étant pas annuelles; 1955, 1965 et 1975 résultats provisoires: voir les recensements fédéraux des entreprises.

NOTES DE LECTURE

«La Légende des Cafés»

Paris change ! mais rien dans ma mélancolie n'a bougé.

Sans cesse, à lire *La Légende des Cafés*¹ me viennent à l'esprit certains souvenirs baudelairiens, telle cette phrase des *Tableaux parisiens*, citée en tête de ce texte. Non pas du tout, je m'empresse de le dire, que Georges Haldas « imite » le poète du *Spleen de Paris*. Quiconque a déjà lu ses textes en prose, ses remarquables « chroniques », reconnaîtra ici sa voix, son style, fait de phrases heurtées, incisives, elliptiques, étranglées parfois, comme si une trop forte émotion rendait impossible (impudique) leur expansion ou leur épanchement : « Et, comme, dit-on, les gitans après leur mort, je fais à rebours, ici, l'itinéraire de mes périples. » Non, si je songe au Baudelaire des *Tableaux parisiens*, c'est d'abord que le livre de Haldas se présente comme une suite de tableaux. Je ne parle pas des dessins ni des photos qui accompagnent le texte (plus qu'ils ne l'illustrent : il ne s'agit pas d'un album). Je pense plutôt à ces pages empreintes de mélancolie où sont évoqués des cafés

¹ Lausanne, L'Age d'Homme, 1976.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Peintres ou beaux parleurs

On entend dire parfois que « la dissertation, c'est dépassé ». Voilà qui m'inquiète : d'une part, parce que la dissertation, je suis supposé l'enseigner... ; d'autre part, parce que tout au contraire, j'ai l'impression qu'elle n'a jamais eu tant d'importance. Que tout le monde « disserte » intarissablement, souvent même ceux dont j'attendais tout autre chose (sclérosé, c'est vrai ; emporté par la routine, par le préjugé, etc.). Par exemple — je l'ai déjà dit à propos de la Biennale de Venise et de l'expo-

d'autrefois, aujourd'hui disparus ou en voie de disparition. « Disparus ? Non — dira Georges Haldas — descendus, comme tant de choses, dans les archives de la mémoire, où elles demeurent ensevelies, mais où rien ne se perd. »

« Ces retraites ombreuses sont les rendez-vous des éclopés de la vie ». Baudelaire encore, mais c'est aussi Haldas, l'attention qu'il porte aux êtres, le regard qu'il pose sur tous ces personnages nocturnes ou crépusculaires, son pouvoir de restituer leur « rayonnance ». Portraits pittoresques, dira-t-on peut-être. Nul doute qu'ils le sont plus d'une fois, et pour la plus grande joie des lecteurs ! Mais jamais le « pittoresque » n'apparaît comme une fin en soi ; bien mieux : le détail — inattendu, grotesque, cocasse ou sordide — se fera signe de « l'éclosion de la vraie vie », expression de la relation humaine dont le café, symboliquement ou pas, reste le lieu privilégié.

Légende : le mot désigne un climat. Mais on se souviendra aussi qu'à l'origine il a pour sens : « ce qu'il faut lire ». Voragine est l'auteur, au Moyen Age, d'une *Légende dorée* dont les héros sont des saints. Si ceux de *La Légende des cafés* ont bien souvent perdu leur auréole, ils n'en sont que plus proches de nous...

François Debluë

sition à Lausanne des Bourses fédérales — des peintres (dont j'avoue attendre assez sottement qu'ils peignent), des sculpteurs, des graveurs, etc. Visitant l'exposition du Palais de Rumine, *L'Identité et ses Visages*, et feuilletant le catalogue, j'ai été de nouveau frappé par le même phénomène ! A tel point que je me disais : « Non ! la dissertation n'est pas dépassée. La supprimer ? *L'interdire* peut-être, car en vérité elle tend à tout envahir ! »

Qu'on me comprenne bien : Dans son ensemble, l'exposition est remarquable. Le catalogue ne l'est pas moins. Telle salle — par exemple celle qui est consacrée à l'auto-portrait, ou celle qui présente *L'identité historique* (« pré-

sentation comparative de la représentation de l'homme depuis l'Antiquité égyptienne jusqu'à nos jours... »), ou celle qui propose des *Masques du diable* exécutés par des écoliers lausannois, ou *L'Enfant et son identité* — ouvre des horizons infinis.

Mais je demeure perplexe devant tel panneau d'*Identités et media*. Voici par exemple — page 93 du catalogue — une... *photo*, je crois, dont je ne vois pas bien ce qu'elle représente, précédée (p. 92) d'un texte, faut-il dire : explicatif ? signé de l'artiste, Janos Urban :

1. l'antériorité despotique de la scène globale textuelle ?
2. l'empreinte de la pensée de l'être dans le signe des étendues parlées ?
3. scénario de dessaisissement des songes de l'équivalence chiffrée ?
4. ligne mnésique adaptatrice dans le destin de la contradiction ?... »

« Dis, papa, qu'est-ce que ça veut dire : *mnésique* ? — Regarde dans ton dictionnaire et ne me dérange pas ! — C'est que ça n'y est pas, dans le dictionnaire ! »

5. pratique de la dissymétrie dans le devenir et du périr ?
 6. l'infini comme détermination de la matière des réels advenus ?
 7. médiation inaliénable décentrée de l'impensé gestuel ?... »
- Etc. Il y a douze propositions semblables, toutes aussi irrécusables que la fameuse proposition, selon laquelle la grand-mère du triangle rectangle s'appelle Sophie !
- Sur un feuillet volant, j'ai encore relevé :
- « Comme...
subversion esthétique permanente ?
l'illusion de la liberté ?
négarion de la répression, parce que liberté ?... »

Etc. C'est vraiment navrant que Brunoheim soit mort !

J. C.

DANS LES KIOSQUES

Pour les femmes, par des femmes

Des kiosques allemands aux kiosques suisses alémaniques, il n'y a qu'un pas par la grâce des distributeurs de journaux. Saluons donc l'apparition, outre-Rhin, d'un mensuel qui pourrait bien, dans un avenir prochain et pourvu que les publicitaires ne le boudent pas, concurrencer sérieusement les divers magazines destinés aux Suisses allemandes, « Emma ». Tirage du premier numéro : 200 000 exemplaires; fondatrice : Alice Schwarzer, l'écrivain devenue célèbre avec un best-seller, « Der kleine Unterschied »; les deux tiers du capital de base nécessaire ont été fournis par Alice Schwarzer elle-même, le reste par des membres du mouvement féministe.

Pas question pour « Emma » de se cantonner dans un sectarisme austère. La présentation est agréable à l'œil, conforme en somme à la tradition des publications « féminines ». Une revue rivale, « Courage » (publiée à Berlin, séances de rédaction publiques, militante, sans espaces « sacrifiés » à la distraction ou à l'humour, dont le succès a été dès l'abord un sujet d'étonnement pour les spécialistes de la branche, de 5000 exemplaires au départ à 22 000 très rapidement) a immédiatement condamné « Emma », sur sa mine, comme vouée au mercantilisme le plus bas.

Pour Alice Schwarzer, « le féminisme n'est pas un programme, il n'existe pas une vérité, une voie unique et un mouvement, mais une multiplicité de possibilités et de stratégies ». Le nouveau mensuel reflète ce parti pris de diversité, bien qu'il ne contienne ni photos de mode, ni conseils de maquillage ou de coiffure...

Au sommaire des premiers numéros, par exemple, une série de photos montrant des femmes pendant la récolte de tabac dans le Schleswig-Holstein, une rubrique sur les métiers (celui de vendeuse dans le numéro 1), une page de bricolage avec des conseils sur la manière d'exécuter

des travaux manuels qui sont généralement l'apanage des hommes (dans le numéro 1, déboucher un évier), des caricatures, des extraits de livres publiés par des femmes, des reflets de l'élection du « pacha du mois », des articles de fond bien sûr (le premier texte, signé A. Schwarzer, traite de la justice dominée par les hommes, et plus particulièrement de l'application du Code pénal; les femmes seraient punies plus sévèrement que les hommes pour des délits comparables; un diagnostic assorti de considérations plus précises : par exemple, le meurtre d'une femme commis par un homme est jugé moins grave lorsque la victime est présentée comme une « mauvaise » femme), des interviews aussi, telle celle de l'actrice Romy Schneider (« C'est une femme qui a fait carrière; elle est célèbre, elle travaille beaucoup, elle est riche et rêve du grand amour, de l'homme de sa vie, d'un second enfant, des pullovers qu'elle tricoterait elle-même »).

Ces quelques détails, pour permettre une comparaison avec les magazines connus et plus spécialement destinés aux hommes...

— « Das Konzept », mensuel plus spécialement destiné aux étudiants des hautes écoles suisses

allemandes, poursuit sa parution (malgré quelques discussions à ce sujet parmi les étudiants zurichois). Dans le numéro de mars, à noter tout particulièrement un échange de correspondance entre le rédacteur de la « Neue Zürcher Zeitung », Fred Lusching, et l'écrivain et journaliste Nicolas Meienberg qui reprochait à la NZZ de taire les véritables tenants et aboutissants de l'« affaire » Ziegler; dans les pages suivantes, une somme sur l'énergie nucléaire, comportant notamment une récapitulation historique de tous les « accidents » nucléaires enregistrés depuis 1957. — Dans son numéro de fin de semaine, le « Tages Anzeiger » ouvre un débat sur le régime fiscal helvétique, sous le titre « La Suisse est-elle encore un paradis fiscal ? »; s'affrontent, à coups de statistiques et de démonstrations chiffrées, les conseillers nationaux Hans Schmid (Saint-Gall) et Hans Letsch (Argovie).

— A noter, dans le supplément hebdomadaire de la « Basler Zeitung », qui n'a pas retrouvé le souffle (mais est-ce son ambition ?) des magazines de la défunte « National Zeitung », une enquête sur le « stress » dont souffrent de plus en plus d'enfants en âge de scolarité.

Les grandes colères d'un tribunal militaire

Le Tribunal militaire de division 2, siégeant mercredi matin 23 mars à Neuchâtel, a vu rouge. Le Tribunal militaire de division 2 s'est fâché. Le Tribunal militaire de division 2 a craqué. C'en était trop : un soldat de vingt-quatre ans qui refuse de se couper les cheveux, des cheveux qu'il porte très longs, des cheveux longs dont il estime ne pas pouvoir se passer dans l'exercice de sa profession, musicien; c'en était trop pour le Tribunal militaire de division 2 qui avait déjà eu affaire à cet entêté pour le même motif. Cinq mois d'emprisonnement ferme ! Ça lui apprendra qu'on ne se moque pas impunément du Tribunal militaire de division 2; ça lui donnera l'occasion de méditer sur les véritables valeurs morales helvé-

tiques, lui qui soutenait qu'un passage chez le coiffeur serait une atteinte à sa personne.

Le Tribunal de division 2 n'a du reste de leçons à recevoir de personne. Qu'on se le dise ! Siégeant le 17 juin dernier, il condamnait un citoyen des Genevez, réfractaire, à cinq mois de prison ferme; avec la première condamnation de six mois déjà infligée à l'intéressé, cela faisait donc onze mois au total. Pas un record, mais presque.

Le même tribunal condamnait le 10 décembre dernier, un citoyen chômeur de La Chaux-de-Fonds (école de recrues), à un mois de prison avec sursis pendant deux ans, sans exclusion de l'armée et ceci bien que l'intéressé ait été déclaré inapte au service par la CVS avant le procès.

NEUCHATEL

Elections: le calme avant la tempête?

N'était-ce la pose récente d'affiches et la distribution de rares « tous ménages », personne ne se douterait que le peuple neuchâtelois renouvelle ce prochain week-end parlement et gouvernement cantonaux.

Depuis douze ans, la scène politique neuchâteloise reste d'un calme qui frise l'indifférence. Douze ans, soit depuis l'année où les socialistes ont acquis un deuxième siège (sur cinq) au Conseil d'Etat. En 1969, les partis bourgeois étaient divisés. Sans contester les deux sièges socialistes, ils présentaient quatre candidats : deux radicaux et, apparentés, un libéral et un progressiste-national. Les seconds l'emportaient, de sorte que les radicaux ne disposent plus que d'un siège au gouvernement alors que leur députation au Grand Conseil est la seconde en importance, après celle des socialistes. En 1973 et cette année encore, la droite neuchâteloise, réconciliée, propose de reconduire (sous réserve du remplacement d'un radical) l'équipe sortante. Les socialistes en font de même. Les communistes (POP) présentent comme à leur habitude une candidature de combat.

Pour l'élection au Grand Conseil, peu ou pas de surprise. Pas de liste écologique dans aucun district, ni de parti nouveau. Seule l'Alliance des indépendants, emmenée par un socialiste dissident, tente à La Chaux-de-Fonds une nouvelle fois sa chance.

Est-ce le calme avant la tempête ? En 1981, le représentant du Parti progressiste-national au Conseil d'Etat se retirera certainement. La représentation de ce parti, implanté dans les Montagnes, a fondu ces dernières années. Il n'envoie plus que sept députés sur cent quinze) au parlement cantonal. S'il ne remonte pas cette année le courant, il disparaîtra, vraisemblablement par fusion avec le Parti libéral. Il est donc probable

que les Partis libéral et radical s'affronteront en 1981 pour savoir lequel d'entre eux occupera un deuxième siège au gouvernement. On note d'ailleurs déjà la préparation de ces grandes manœuvres. Les libéraux font preuve d'une (certaine) agressivité qui doit certainement mettre mal à l'aise les radicaux, dont l'idéologie est toujours plus nettement de droite, alors qu'une mince apparence d'esprit réformateur subsiste dans ses textes.

Quant au Parti socialiste, on ne peut pas vraiment dire qu'il bouillonne. L'alliance avec le POP, refusée pour ces élections, est actuellement renvoyée à la table des négociations. Les sentiments hostiles à une union des forces de gauche restent forts au sein des socialistes neuchâtelois, alors que d'autres considèrent qu'un renversement de la majorité bourgeoise passe par une alliance avec le POP. L'obstacle à l'union réside cependant autant au sein même du POP qui a perdu du

UBS: chiffres et discours

Donc le moins que l'on puisse dire est que la croissance se poursuit dans les grandes banques (et dans les banques cantonales) helvétiques. Pour la période allant de 1974 à 1976, le total du bilan des dites grandes banques a passé de 125,8 milliards à 161,4 milliards, l'augmentation étant de 35,6 milliards, soit de 28,8 %.

Voyez par exemple l'évolution du bénéfice net (sans le solde reporté) de l'Union de Banques Suisses ces dix dernières années : 1967, 79,4 millions; 1968 : 94,9 millions; 1969 : 112,7 millions; 1970, 124,5 millions; 1971, 143,1 millions; 1972, 169,5 millions; 1973, 166,4 millions; 1974, 183,3 millions; 1975, 208,9 millions; 1976, 233,8 millions. Et il faut savoir que le bénéfice net est en général le 50 % du bénéfice brut...

On admettra que, mis à part un fâcheux ralentissement de la progression en 1973, la politique économique et monétaire menée par le Conseil fédéral a l'air d'avoir convenu à l'Union de

terrain depuis dix ans. Saura-t-il renouveler ses militants, regagner la confiance d'un électorat clairsemé et désabusé, donc retrouver une certaine crédibilité ?

Ce calme politique permet de vérifier que la récession économique n'est pas nécessairement le meilleur moyen pour mobiliser les gens et les travailleurs en particulier. Aux élections communales du printemps 1976, la participation électorale avait sensiblement baissé par rapport à celle enregistrée en 1972. Pourtant, la première avait lieu en pleine période d'expansion économique, alors que la seconde intervenait sur fond de crise, notamment dans l'horlogerie. On peut poser aussi autrement la question : la grève de Dubied (août-septembre 1976) est-elle ressentie par les travailleurs comme un échec ou un espoir ? Quelle réponse donner lorsqu'on apprend que l'un des responsables de l'occupation de Bulova (janvier 1976) se présente sur la liste libérale !

Banques Suisses ! Pourtant le rapport de l'UBS est consacré dans l'entier de son thème principal à une réflexion intitulée « L'évolution inquiétante des finances publiques » où l'UBS crie casse-cou à Berne. Nous citons (conclusion de la démonstration) :

(...) « Les débats sur le nouveau train de mesures financières et fiscales montreront dans quelle mesure le pays, lors des votations du 12 juin 1977, est disposé à sanctionner la politique financière de la Confédération qui, pour l'essentiel, reste encore empreinte des possibilités que donnait une haute conjoncture défunte. A moins de vouloir faire peser une menace toujours grandissante sur notre économie de marché, on ne pourra plus suivre longtemps une politique budgétaire aussi expansionniste. Pour l'instant, il faut attendre de voir si le plan financier 1978-1980 présenté par le Conseil fédéral est susceptible d'ouvrir la voie à un redimensionnement des dépenses fédérales ». L'UBS, d'un côté les chiffres, et de l'autre les discours.